

Maisons-Alfort, le 2 octobre 2017

Communiqué de presse

L'Anses et l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation signent un accord de partenariat dans le cadre de la phytopharmacovigilance

L'Anses et l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) ont signé un accord de partenariat visant à renforcer leur collaboration en matière de phytopharmacovigilance. Cet accord, d'une durée de trois ans, permettra de mieux recenser les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques sur la santé des abeilles grâce à une détection rapide des signaux, et d'améliorer ainsi les mesures de prévention ou de limitation des risques liés à l'usage de ces produits.

Les produits phytopharmaceutiques peuvent présenter des risques pour la santé humaine et les écosystèmes qu'il convient d'identifier et de mieux anticiper. Pour y faire face, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a confié à l'Anses la mise en place d'un dispositif de phytopharmacovigilance.

La phytopharmacovigilance a pour objectif de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques disponibles sur le marché. Elle couvre à la fois la contamination des milieux, l'exposition et les impacts sur les organismes vivants et les écosystèmes, ainsi que les phénomènes d'apparition de résistances, et repose sur la collecte systématique et régulière d'informations produites en matière de surveillance et de vigilance.

L'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) a pour mission de concourir au développement de l'apiculture à travers l'expérimentation, la recherche appliquée, l'assistance technico-économique, l'animation, la diffusion et la formation. Il met en œuvre des actions visant notamment à assurer la bonne santé du cheptel apicole et à garantir la qualité des produits de la ruche.

Par la signature d'un accord-cadre de partenariat avec l'Anses, l'ITSAP rejoint les organismes du réseau de phytopharmacovigilance, afin de contribuer à fournir les données nécessaires à l'exercice du dispositif. Ainsi, le recueil, l'accès et l'échange de données concernant l'exposition de l'abeille domestique aux produits phytopharmaceutiques et leurs effets sur les colonies, ainsi que sur la contamination des matrices apicoles, se verront renforcés.

Cette collaboration doit ainsi permettre de disposer de sources de recueil de signaux les plus larges possibles afin de détecter au plus tôt les signaux pouvant amener à prendre des mesures de prévention ou de limitation des risques pour la santé des abeilles liés à ces produits.

Contacts presse :

Anses : Elena Seité – 01 49 77 27 80 - elena.seite@anses.fr
ITSAP : Guy Etcheto - 06 64 82 48 47 ge@preuvesdemarque.fr